

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUIN 2018

Étaient présents :

M. François PEULTIER, Maire ;

Mmes et MM. les Adjoints : FLORENTIN – FONTAINE - BAGARD

MM. les Conseillers Municipaux : ANTOINE - WEBER – GOUJU - DONDIN – LALLEMAND – CAILLET – ROUSSEAU – BAUDINET – BEURNEL

(Le(s) conseiller(s) ci-après avait(ait) délégué, leur mandat à : MORLON à WEBER

Était(en)t absent(e)s excusé(e)s) : PRUNIAUX

Était(en)t absent(e)s) :

Valérie CAILLET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU : à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – année 2018

Le Maire passe la parole à Bénédicte FLORENTIN en charge des associations qui propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

- Familles Rurales 1 700 €
- Etoile Sportive 1 600 €
- APEXT 600 €
- Karaté Do 500 €
- Les Amis de St Rémi 500 €

Les associations suivantes : Conservatoire du savoir-faire, Pêche, Aïca de l'Athenaye (chasse), Yemoja et Nature & et Bouts de Ficelle ne recevront pas de subvention. Les élus restent disponibles pour échanger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les subventions 2018 selon le détail ci-dessus

PRECISE que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018 au compte 6574

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE SALLE POLYVALENTE – année 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame MANGIN Marie-Pierre s'occupe de la mise à disposition de la salle polyvalente chaque week-end.

Il propose de déterminer le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE l'indemnité de gardiennage de la salle **polyvalente pour l'année 2018 à 1 287 € brute**

PRECISE que cette indemnité sera versée à Mme MANGIN pour la 1^{ère} moitié en juin 2018 et en décembre 2018 pour la seconde partie et sera soumise à cotisations

OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL

Le Maire passe la parole à Bénédicte FLORENTIN, adjointe aux écoles, qui propose d'ouvrir un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles selon le profil ci-après :

- **Durée du contrat à durée déterminée** : du **03 septembre 2018 au 05 juillet 2019**
- **Grade** : Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles
1^{er} échelon – IB 351 – IM 328 – congés payés en sus
- **Durée journalière** : 3 h 30 (8 h 30 – 12 h 00)
- **Période** : en période scolaire soit 36 semaines
- **Exigences** : CAP Petite Enfance – Concours d'ATSEM [☞] UN +

Mme FLORENTIN précise que cette création de poste avec recrutement est sous réserve des effectifs de la répartition des élèves par classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'ouverture d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe selon le profil énoncé ci-dessus

PRECISE que les effectifs seront validés avec la Directrice du Groupe Scolaire

CHARGE le Maire de procéder à la publication de ce poste

CHARGE le Maire de recruter l'agent correspondant au profil recherché

CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION : Centre aéré de juillet 2018

Le Maire passe la parole à Bénédicte FLORENTIN en charge de ce dossier.

Elle précise que le centre aéré aura lieu du 09 juillet 2018 au 03 août 2018.

Au vu des inscriptions, il est nécessaire de recruter 2 personnes selon les conditions ci-après :

① **du 09 juillet 2018 au 20 juillet 2018 – 84 H 00**

☞ 5 jours hebdomadaires x 8 H par jour + 2 H réunion préparatoire

② **du 09 juillet 2018 au 03 août 2018 (sauf les 19 – 20 et 23 juillet 2018) = 144 H 00**

☞ 17 jours x 8 H par jour + 2 H réunion préparatoire par semaine

Grade : adjoint d'animation

Indice brut 347 – Indice majoré 325 – congés payés en sus

☞ Contrat à durée déterminée pour les 2 profils

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (*Bertrand BAGARD n'ayant pas pris part au vote*)

VALIDE la création de 2 postes selon le détail ci-dessus

CHARGE le Maire de procéder à la publication de ces postes

CHARGE le Maire de recruter les agents correspondant aux profils recherchés

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent d'**Adjoint Technique** territorial à temps non complet pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires, à compter du **04 juin 2018 au 31 octobre 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de créer à compter du 04 juin 2018 au 31 octobre 2018 un emploi non permanent d'**Adjoint Technique** territorial à temps complet

Motif invoqué : accroissement saisonnier d'activité

Nature des fonctions : entretien de la commune (tonde ou déneigement selon la saison, entretien des bâtiments publics,)

Niveau de rémunération de l'emploi créé : Indice brut : 347 / indice majoré : 325

FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35 heures;

CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018

CONVENTION DE TRANSFERT A LA COMMUNE DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « AU HUREAU »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention de transfert établie par la société CM-CIM AMENAGEMENT FONCIER.

Cette convention a pour objet de transférer les équipements communs du lotissement « Au Hureau » à la Commune de XEUILLEY.

Il précise que ce document a été établi après de nombreuses rencontres avec les représentants de CM-CIC et qu'un terrain d'entente a été trouvé concernant le mur de soutènement situé à l'arrière des terrains des numéros 7 – 9 – 11 – 13 rue des Graminées.

Le Maire précise également que 3 jambes de force contre le mur de soutènement seront réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : FONTAINE – 1 voix contre : BAUDINET)

AUTORISE le Maire à signer la convention de transfert des équipements communs annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire à engager la procédure de rétrocession et à signer tous les documents correspondants

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître François-Xavier PAQUIN, Notaire à NANCY – 09 rue Saint Nicolas, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 257 – 36 rue de la Libération pour une superficie totale de 0 a 51 ca
AD 258 – 36 rue de la Libération pour une superficie totale de 17 a 66 ca

ZD 72 – Maire Glaudin pour une superficie totale de 31 a 90 ca
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE : ENTREPRISE RETENUE

Le Maire rappelle les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Église. Il précise que la Commission d'appel d'offres s'est réunie, en présence du Bureau d'Études BSS, le 24 avril 2018.

L'analyse des offres, au vu des critères, a présenté l'Éts PARISET à la première place du classement pour un montant H.T. de **153 676.50 €**.

Le Maire précise que le marché a été notifié à l'Éts PARISET ; les entreprises non retenues ont été également averties.

DEMANDE D'ACOMPTE SUR SALAIRE

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande faite par un agent de la Commune du versement d'un acompte sur son prochain salaire.

Après renseignements pris auprès du percepteur, il apparaît que cette démarche est possible dans la mesure où l'acompte versé ne dépasse par la quotité correspondant au service fait partiel déjà effectué et que cette pratique revêt un caractère exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la demande d'acompte faite par l'agent

AUTORISE le Maire à lui verser le montant correspondant